

-----  
DIRECTION GENERALE DES DOUANES  
-----

INSPECTION GENERALE DES DOUANES  
-----

Abidjan, le 13 FEV 2017

L'INSPECTEUR GENERAL

N° 23 MBPE/DGD/IGD

**A Mesdames et Messieurs**

**Les Directeurs Centraux ;  
Les Directeurs Régionaux.**

**ABIDJAN/**

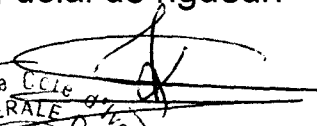
Objet: Mise à disposition d'informations  
sur le personnel et les plans de travail

Dans le cadre des préparatifs pour la mise en œuvre du Contrôle Interne, l'Inspection Générale des Douanes procède à la collecte d'informations relatives au personnel et au plan de travail.

En vue de prendre en compte les spécificités techniques de chaque service, vous êtes invités à fournir les informations ci-après :

- la liste détaillée des effectifs de votre personnel ;
- les fiches de poste de votre personnel ;
- les plans d'actions sectoriels.

Je vous précise que ces documents devront être transmis à mes services au plus tard le 28 février 2017, délai de rigueur.

  
**Col. KADIO Albert Louis**  
Administrateur en Chef des Services Financiers  
L'Inspecteur Général  
Inspection Générale des Douanes  
République de Côte d'Ivoire

Ampliation : DG des douanes